



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

**Numéro de la demande :** 2023-4785  
**Demande :** Ajouts ou modifications sur l'étiquette d'un produit –  
Augmentation ou diminution de la dose d'application  
**Demandeur :** FMC de Canada Limited  
**Produit :** Herbicide SZ-75  
**Numéro d'homologation :** 33832  
**Principe actif (p.a.) :** Sulfentrazone (75 %)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3524060

### But de la demande

La présente demande visait à réduire la dose d'application de l'herbicide SZ-75 pour la suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell, de 187 g/ha (140 g p.a./ha) à 140 g/ha (105 g p.a./ha).

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'étaient requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des informations sur la valeur qui comprennent des justifications scientifiques et des données provenant d'essais d'efficacité à petite échelle menés en 2021 et en 2022 en Saskatchewan et en Ontario. Les renseignements sur la valeur montrent que l'application de l'herbicide SZ-75 à une dose de 140 g/ha (105 g p.a./ha) et conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette devrait permettre une suppression acceptable du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell. Il est donc justifié de réduire la dose d'application de 187 g/ha à 140 g/ha pour la suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer la dose inférieure de 140 g/ha de l'herbicide SZ-75 pour la suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell.

### Références

3499769 2023, SZ-75 Herbicide (PCP 33832): Value Summary -Control of Lambs-

quarters, Redroot Pigweed, and Powell Pigweed (Green Pigweed), DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3.2, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5

3499773 2023, Appendix Trial Reports - SZ-75 Herbicide - Add weeds at low rate, DACO: 10.2.3.3

3499785 2023, Authority 480 Herbicide (PCP 29012): Value Summary - Control of Lambs-quarters, Redroot Pigweed, and Powell Pigweed (Green Pigweed), DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9